



Bulletin Municipal

d'Informations de Seyne-les-Alpes N°12

Sommaire

2

Expression libre

3

*Contrat Enfance
Cabinet Médical
Direction des impôts
Assainissement
Haut et Bas
Chardavon
Etat Civil*

4

*Agenda
Veillées du Bastion
Cinéma
Stade
INSEE*

Mairie
Grand'Rue
04140-SEYNE-LES-ALPES
Tél : 04.92.35.00.42
Fax : 04.92.35.18.98
www.seynelesalpes.fr
mairie@seynelesalpes.fr

Edito

Par Francis HERMITTE

Chères Seynoises, chers Seynois,

En ce début de printemps et à l'heure du bilan touristique hivernal, je suis satisfait de constater que la saison a été exceptionnelle, tant au Grand Puy qu'au Site Nordique du Fanget.

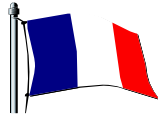
A la station du Grand Puy, bien sûr l'enneigement abondant et de qualité y a contribué, mais ce n'est pas la seule raison, car c'est surtout le travail et l'engagement d'une équipe de professionnels, ainsi que l'accueil chaleureux des socioprofessionnels de la station qui ont permis de réaliser une saison remarquable. Les efforts de tous sont récompensés et ce dynamisme engendre des investissements nouveaux. En effet, le développement touristique passe obligatoirement par la création de lits banalisés. C'est désormais chose faite puisque la Résidence de Tourisme à Chantemerle ouvrira au printemps ses chalets qui représentent 250 lits. L'ancien hôtel du Grand Puy a été racheté par un privé et apportera 210 lits supplémentaires à l'horizon de 2008, ce qui améliorera incontestablement l'accueil et l'aspect de la station.

Le pari de relance du Grand Puy est en passe d'être réussi et je remercie tous les acteurs et partenaires qui ont cru en la station, qui l'ont soutenue et continuent à le faire.

Au site Nordique du Fanget, c'est également une excellente saison puisque la recette de redevances est la plus élevée depuis l'ouverture du foyer. La motivation et le professionnalisme des gérants et la participation active de la commission ski de fond ont contribué au développement du Fanget, dont l'avenir est très prometteur.

Le Tourisme s'inscrit évidemment dans le développement local et l'équipe municipale qui travaille activement sur les projets en cours, va voir se concrétiser en 2006 le réseau communal de chauffage bois énergie, l'assainissement de Chardavon et la Maison de l'enfance.

Seyne continue d'avancer.



L'OPPOSITION A LA PAROLE

Seyne à l'heure du « Discount »

Depuis quelques temps on en parlait : un ED veut s'implanter à Seyne au fond de notre Vallée !

Les conversations chez les commerçants du coin ou lors de débats organisés étaient animées, parfois passionnées. Pour beaucoup, la réponse était claire, sans ambiguïté et que l'on soit pour ou contre, les arguments étaient indiscutables :

-Les uns confiants de voir s'installer une « saine concurrence » qui aura pour effet de tirer les prix vers le bas et soulager le porte monnaie des ménages mais aussi créer des emplois et engendrer taxes foncières et professionnelles...

-Les autres dénonçant les lobbies de la Grande Distribution (temple de la « mal bouffe » à base de léticine de soja transgénique) ont le sentiment d'ouvrir au loup la porte de la bergerie et craignent de voir commerces et marchés du village désertés...

-D'autres encore étaient légitimement indécis face à l'impossibilité de mesurer les conséquences économiques ou sociales de cette installation qui de plus n'émanait pas d'un besoin...

Quoi qu'il en soit chacun a pu (ou aurait pu) s'exprimer mais in fine c'était au Conseil Municipal de trancher.

Le public nombreux (pour une fois !) a pu constater qu'il ne s'agissait pas là d'un débat politique avec l'affrontement de deux groupes, mais bien d'une réflexion économique qui influera beaucoup pour le développement du Pays de Seyne.

Dans ce contexte, chaque élu a fait un choix individuel en son âme et conscience : un « oui » démocratique est ressorti du vote, ED se réalisera si la Commission Départementale donne son accord...

Personne ne sait vraiment comment va évoluer le comportement du consommateur avec l'arrivée de ce supermarché discount.

Mais il faut que chacun se souvienne que la survie de nombre de commerces, indispensables à la vie du village passe par un peu de solidarité.

Alors trouvons le juste équilibre entre nos sorties en ville, nos achats discount et la fréquentation des magasins et marchés du Pays de Seyne !

MAJORITE MUNICIPALE

Pour l'année 2006, la contribution prévue, à verser par la commune de Seyne-les-Alpes au SIVOM du canton, est de 70 868,67€, soit 51,73% du total versé par les 8 communes (136 984€). Cette contribution est calculée à 50% au prorata de la valeur du foncier bâti et à 50% au prorata de la population.

Le total des bases d'imposition 2005 des 4 taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle et taxe d'habitation) de la commune de Seyne-les-Alpes s'établit à 5 702 745€, soit 43,46% du total des bases d'imposition des 8 communes du canton (13 122 356€). Ce chiffre reflète bien la ressource fiscale potentielle de chaque commune et donc sa richesse potentielle.

Le rapprochement des 51,73% de contribution à verser par la commune de Seyne-les-Alpes et de ses 43,46% de ressource potentielle réelle souligne l'effort de solidarité porté par les seynois vers les habitants des autres communes du canton ; on peut mentionner également la taxe des ordures ménagères identique sur l'ensemble du canton, au travers de laquelle cette solidarité s'exprime aussi.

En retour de cette réalité, les délégués de notre commune au SIVOM voient tout avis de leur part, exprimé au cours des réunions du SIVOM, écarté, pour des choix dont les conséquences financières sont loin d'être négligeables ; ceci concerne , par exemple, une déchetterie surdimensionnée, la non-adhésion au SYDEVOM 04, la réouverture de l'abattoir ou les orientations de l'office du tourisme et bien sûr, le plus important et préjudiciable actuellement, le refus d'adhérer à un Pays.

Cette situation constante depuis 5 ans, ce gaspillage des finances apportées par les communes, le gaspillage des possibilités rares pourtant, d'obtention de financements extérieurs et cette volonté d'écarter systématiquement la Commune de Seyne-les-Alpes font douter les délégués de la commune de l'utilité d'une participation à ces réunions.

A l'automne 2006, la Maison de l'Enfance ouvrira ses portes et l'association « La Ruche », qui a en charge l'accueil des Jeunes enfants depuis 1986, changera de locaux.

Ce développement de l'action sociale en direction des enfants de moins de 6 ans est soutenu par la Caisse d'Allocation Familiale et la Région. La Commune a donc signé un « Contrat Enfance » avec la C. A.F. qui permet un cofinancement des dépenses nouvelles. Elle percevra une « prestation de service » égale à 62% des frais de fonctionnement à savoir : la subvention versée à l'association gestionnaire et les charges de fonctionnement.

Ce contrat signé pour trois ans, renouvelable, engage en contrepartie la Commune à mettre en action un schéma de développement social global et concerté, celui-ci étant déjà en bonne voie avec la nouvelle Maison de l'Enfance.

Direction des Impôts

Communiqué

Une nouveauté cette année: vous recevrez votre déclaration de revenus préremplie.

Certains revenus, connus de l'administration, seront déjà imprimés sur cette déclaration. Il s'agit des salaires, des retraites, des allocations chômage et des indemnités journalières de maladie.

Pour cette raison, votre déclaration ne vous parviendra pas comme d'habitude en février mais au début du mois de mai.

Il est donc inutile de vous inquiéter et de vous rendre ou de téléphoner à votre service des impôts en février et mars.

Elle devra être déposée au centre des impôts de votre domicile au plus tard le 31 mai à minuit.

Vous bénéficiez d'un délai supplémentaire jusqu'au 20 juin si vous déclarez par Internet sur le site « www.impots.gouv.fr ».

Cabinet Médical

La Maison Médicale de Seyne-les-Alpes a été construite en 1998 par les médecins et le dentiste présents constitués en Société Civile Immobilière. Outre les trois médecins et le dentiste, le bâtiment hébergeait quatre infirmières, une pédicure, une diététicienne, un local peut accueillir un masseur kinésithérapeute.

Depuis le 31 décembre 2005, l'un des médecins a cessé son activité à Seyne-les-Alpes, il n'a pas pu en deux ans trouver un successeur. La recherche permanente d'un troisième médecin n'a abouti qu'à des contrats temporaires pour cet hiver et le début du printemps.

Cette difficulté à trouver un médecin prêt à travailler et encore plus à s'installer en pratique libérale n'est pas une particularité propre à Seyne-les-Alpes. En effet, au niveau national, la pénurie de médecins fait que certaines pratiques médicales (Cabinet libéral avec garde...) en particulier dans certaines Régions (ruralité, éloignement de commodités...) sont l'objet d'une désaffection face à des propositions et conditions de travail plus attractives.

A Seyne-les-Alpes, pour deux médecins, le surcroît de travail journalier et de garde ne sont pas longtemps physiquement et moralement supportables, quelle que soit la volonté des acteurs. L'absence de médecins au service de la population permanente ou touristique et de l'Hôpital Local est inconcevable, elle aurait des conséquences catastrophiques. La Commune, comme d'autres l'ont déjà fait dans d'autres Régions de France, peut participer à rendre une installation plus attractive pour un nouveau médecin et espère préserver l'avenir en prenant à sa charge les locaux de la Maison Médicale. C'est à cette question de rachat des bâtiments « Maison Médicale » que le Conseil Municipal (sans le Maire puisque partie prenante en tant que médecin) va devoir très rapidement répondre.

L'estimation du bien par les domaines et la sollicitation de l'aide financière d'autres collectivités territoriales seront des éléments à prendre en compte pour cette décision.

Assainissement Haut et Bas Chardavon

La Commune a réalisé en 2003 le schéma d'assainissement communal dont nous avons parlé dans un précédent bulletin.

Ce schéma définit les différents scénarii ainsi que les priorités concernant les investissements futurs à réaliser.

Une des priorités concernait la construction du réseau de collecte de Chardavon. Le dossier établi par la D.D.A. qui assure la maîtrise d'œuvre consiste à réaliser le réseau de collecte des eaux usées des hameaux du Haut et Bas Chardavon ainsi que la réalisation d'une station de relèvement afin de raccorder ce réseau à la station d'épuration existante. Suite à une consultation d'entreprises, ces travaux ont été confiés à :

-l'entreprise A.T.D.E de Salernes (83) pour la station de relevage pour un montant de 27.777 € H.T.

-L'entreprise Richard MICHEL de Selonnet pour le réseau de collecte pour un montant de 342.200 € H.T. Rappelons que ces travaux sont subventionnés à 60% (Conseil Général et Etat, Agence de Bassin).

Les autorisations de passages sur les terrains privés ont été sollicités auprès des propriétaires concernés et pour la plupart obtenues et les travaux seront réalisés en 2006.

Etat Civil

Le service de l'Etat Civil s'excuse pour l'oubli de la mention du décès de Madame Josette REMUSAT sur le Bulletin Municipal de Décembre 2005.

29 avril 2006

« Retrouvailles Seynoises » organisé par la Démarche Qualité
Pique-Nique sur la Place d'Armes, à partir de 12 heures

4 mai 2006

Concert tout public—Les Musiciens de Mondo Afro
Dans le cadre des Centres Musicaux Ruraux, à 20 heures à la Maison des Jeunes

26 mai 2006

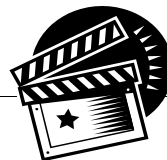
Festival de chant à Capella Chanto
19 heures Goustaroun dans la cour de l'école primaire, suivi d'un parcours vocal dans les rues du village
21 heures Concert à l'Eglise avec un trio de voix du Nord Norn et le chœur italien Monte Sagro

Veillées du Bastion

Tous les premiers vendredis de chaque mois à 20h30 au Bastion des Pénitents

Vendredi 5 mai 2006 Aérologie Eric Morellet Les Ailes de la Blanche
Vendredi 2 juin 2006 Les Blagaires Fort et Patrimoine

Cinéma



La tournée Cinéma de Pays est annulée pour 2006.

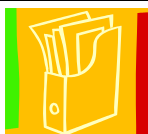
Réfection du stade

Le terrain de football actuel est constitué d'une partie naturelle reconnue de mauvaise qualité tant pour sa couverture naturelle que pour sa planimétrie. Ceci ajoute des composantes aléatoires et dangereuses à la pratique des sports par les associations et les scolaires.

Deux possibilités de réfection ont été envisagées : création d'un terrain « en stabilisé » et création d'un terrain engazonné amélioré. Le coût du premier étant au moins deux fois supérieur, l'option pelouse a été retenue par le Conseil Municipal. Les travaux consisteront en l'installation d'un système de drainage en tranchée et création d'un puits perdu pour l'évacuation et la pose d'arroseurs automatiques. Après hersage, apport de 10% de sable mélangé et nivellement, le terrain sera engazonné. Les barrières métalliques seront remises en état et repeintes.

Le montant de ces travaux est estimé à 72 010€ H.T. Des demandes d'aides financières ont été adressées au Conseil Général et à l'Etat (DGE). Ce projet a été adopté à l'unanimité le 21 décembre 2005.

INSEE



Communiqué

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques procèdera dans la période du 3 avril 2006 au 3 juillet 2006 à une enquête auprès des ménages : « Enquête Emploi en Continu 2006 ».

Les ménages désignés par le sort pour répondre au questionnaire seront avisés par lettre du passage des enquêteurs.

Pour les personnes qui seront consultées, veuillez réserver le meilleur accueil à ces agents, qui d'ailleurs, seront munis d'une carte justifiant de leur qualité et dont la présentation peut-être exigée.